

LETTRE OUVERTE A LA MAIRIE DE VILLEURBANNE : POUR UNE EGALITE D'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS LES ELEVES

L'APEL du Rhône, l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre joue un rôle de représentation des parents. C'est pourquoi, en association avec les APEL d'établissements de Villeurbanne, nous souhaitons alerter publiquement sur une situation d'injustice, qui à ce jour, reste sans réponse malgré deux lettres adressées à la mairie. Nos préoccupations concernent l'accès aux ressources culturelles des élèves villeurbannais scolarisés dans l'enseignement sous contrat d'association.

Tout d'abord, la ville de Villeurbanne a mis en place un dispositif en 2021 nommé « Minimixes », présenté comme un programme culturel ambitieux permettant aux enfants d'accéder à des ressources pédagogiques et artistiques destiné à l'ensemble des élèves des écoles de Villeurbanne. Or, aucun des établissements d'enseignement sous contrat d'association ne sont impliqués ou même simplement invités à participer à ce programme. Pourquoi cette exclusion, alors que le dispositif vise à enrichir l'expérience culturelle de tous les enfants de la ville dans leur diversité ? C'est d'ailleurs ce que prône Mme TRON, adjointe à l'éducation de la mairie de Villeurbanne sur le site de la ville : « Les Minimixes sont des outils innovants pour favoriser **la réussite et l'épanouissement de tous les enfants** » .

Cette situation n'est pas isolée. **Il nous a été remonté que l'accès au service Prêt aux Collectivités (PAC) des médiathèques de Villeurbanne, qui permet aux professionnels d'établissements scolaires d'emprunter des ouvrages documentaires, n'est actuellement pas étendu aux établissements d'enseignement sous contrat d'association.** On peut notamment lire, sur le site de la médiathèque de Villeurbanne : « Le Prêt aux collectivités écoles est une bibliothèque gratuite spécialisée en littérature pour la jeunesse. Elle est exclusivement dédiée aux professionnels des écoles publiques du 1er degré villeurbannaises. » Cette ressource est d'une grande valeur pour les enseignants et les élèves, facilitant l'accès à des fonds documentaires adaptés pouvant dynamiser des projets pédagogiques et culturels au sein des établissements.

Cette distinction entre établissements publics et privés est pour le moins préoccupante. En effet, cette situation crée une disparité dans l'accès aux ressources éducatives, pourtant cruciales pour l'instruction de tous. L'accès à la culture et à la lecture est un droit fondamental. **Alors que 10% des enfants villeurbannais sont scolarisés dans des établissements d'enseignement sous contrat d'association, comment mettre à la marge une tranche de la population, sous seul prétexte qu'elle ait fait le choix de l'enseignement libre ?**

« La liberté de l'enseignement, consacrée comme l'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République par le Conseil constitutionnel, doit s'exercer dans le respect du droit de l'enfant à l'éducation défini à l'article L. 111 1 du code de l'éducation. La liberté de choix éducatif des parents doit ainsi se concilier avec le droit à l'éducation reconnu à l'enfant lui-même, que l'État a le devoir de préserver. » Ainsi, la liberté de choix éducatif des parents ne doit pas

compromettre le droit des enfants à avoir un accès équitable aux ressources éducatives, culturelles et pédagogiques disponibles dans leur ville, peu importe l'établissement.

Nous ne demandons pas de privilèges ou plus de droits. Nous demandons l'égalité de traitement, ni plus ni moins.

L'APEL du Rhône, avec les APEL d'établissements de Villeurbanne, a adressé un courrier au Maire de Villeurbanne, ainsi qu'une lettre de relance restée sans réponse à ce jour. Malheureusement, ces silences répétés viennent nourrir un sentiment d'exclusion répété pour les APEL d'établissements villeurbannaises : que ce soit pour l'accès à certains équipements sportifs, au domaine de Champagneux pour les classes vertes, ou au prêt de matériel pour nos associations. **Aujourd'hui, c'est l'accès à la culture qui se rajoute à cette liste, ce que nous ne pouvons accepter.** Ce climat de défiance envers nos établissements fragilise nos initiatives associatives et rompt le lien de confiance entre les familles villeurbannaises et leur municipalité, pourtant censée garantir un parcours scolaire juste pour tous.

Nous, parents d'élèves et citoyens, demandons que les critères d'accès aux dispositifs éducatifs et culturels de la Ville de Villeurbanne soient réévalués. Tous les enfants villeurbannais doivent avoir **les mêmes chances** de découvrir, de créer, d'apprendre et de s'épanouir. **La culture est un droit, non un privilège.** Nous appelons la Ville de Villeurbanne à réaffirmer son engagement en faveur d'un système éducatif et d'une ville où chaque enfant bénéficie des mêmes opportunités.

LAMOTTE Isabelle

Présidente Apel du Rhône



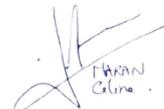
GRILLON Stéphanie

Présidente Apel Immaculée Conception



MARAN Céline

Présidente Apel La Nativité



MONNOT Elodie

Présidente Apel Ste Thérèse l'Espérance



LOPPIN Caroline

Présidente Apel Mère Térésa

